



LE PIC VERT

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2026

RAPPORT FINANCIER 2025

Introduction

L'exercice clos le 31 décembre 2025 couvre la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, soit une durée totale de 12 mois, il est présenté avec pour comparatif, l'exercice clos au 31 décembre 2024 de même durée.

Le passage du règlement CRC n° 1999-01 au règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des changements de méthode comptable depuis l'exercice clos au 31/12/2021.

L'application de ce nouveau règlement a impacté, entre autres :

- Le plan comptable utilisé (ANC – 2014 - 03),
- Les règles de comptabilisation d'opérations spécifiques,
- La présentation des états financiers.

Un nouveau règlement ANC n° 2022-06 modifiant le plan comptable général (PCG) et visant à moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce qui a eu pour principales conséquences :

- Réforme du plan comptable général
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique de transfert de charges.

La suppression et la recodification de certains comptes ont pu générer des difficultés pour l'établissement des comparatifs entre les exercices 2024 et 2025.

Il est à rappeler qu'en matière de paie nous avons adhéré au service de l'URSSAF pour les chèques emplois associatifs (CEA), depuis 2017. Un service plus adapté à notre structure et simplifiant considérablement le formalisme de la mise en place obligatoire de la DSN (Données Sociales Nominatives).

Pour l'établissement du bilan au 31 décembre 2025, il a été tenu compte :

- Des dotations aux amortissements pour les immobilisations,
- De la provision pour congés à payer,
- Des produits à recevoir pour les subventions non encore reçues,
- Des factures à établir pour les prestations effectuées et non facturées au 31/12/2025,
- Des produits constatés d'avance pour les dons, mécénats et les subventions pluriannuelles ayant une périodicité différente de l'année civile, et en tenant compte ainsi de l'avancement des dossiers pour chaque projet,
- Des charges à payer et des factures fournisseurs non reçues et/ou non payées au 31/12/2025.

Le Bilan - Actif

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 1 087,45 € contre un déficit de – 4 147,02 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le total du bilan s'élève à 224 442 € contre 220 192 € précédemment. (+ 4 250 € soit + 1,93 %).

Les immobilisations dont le prix de revient est de 38 928 € ont été amorties pour 14 908 € et figurent pour une valeur nette de 24 020 € contre 20 446 € précédemment.

Au cours de l'exercice, nous avons acquis de nouvelles immobilisations pour un total de 6 383,00 € :

- Frais d'acquisition d'un terrain y compris les émoluments pour un montant 1 750,00 €
- Achat d'un terrain situé sur la commune de Beaucroissant pour un montant de 4 583,00 €
- Une action Buxia Energies pour un montant de 50,00 €.

Au cours de l'exercice, nous avons réformé et mis au rebut des immobilisations (matériel informatique et logiciels) pour un montant total de 5 346,75 € et totalement amorties.

L'actif circulant comprenant principalement les créances et les disponibilités ressort à 200 421 € contre 199 746 € pour l'exercice précédent. (+ 675 € soit + 0,34 %).

Le total des disponibilités au 31 décembre 2025 s'élève à 170 615,02 € contre 165 304,58 € précédemment, réparti de la façon suivante (+ 5 310,44 € soit + 3,21 %) :

	<u>Au 31/12/2025</u>	<u>Au 31/12/2024</u>
➤ Parts sociales Caisse d'Épargne	6 200,00 €	6 200,00 €
➤ Compte Bancaire Caisse d'Épargne	18 841,02 €	8 347,77 €
➤ Compte Excédent-Pro Caisse d'Épargne	60 016,95 €	67 939,43 €
➤ Compte livret Caisse d'Épargne	79 177,25 €	77 932,38 €
➤ Compte Crédit Mutuel – Hwange	4 653,14 €	4 520,32 €
➤ Compte PayPal	1 063,38 €	146,40 €
➤ Compte Hello Asso	425,00 €	60,00 €
➤ Caisse	238,28 €	158,28 €



Le Bilan – Passif

Les dettes, hors produits constatés d'avance, s'élèvent à 29 190 € contre 31 889 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (- 2 699 €, soit - 8,46 %).

Le poste fournisseurs et fournisseurs factures non parvenues passe de 7 498,68 € au 31/12/2024 à 1 801,43 € au 31/12/2025.

Les autres dettes correspondent principalement aux dettes sociales et fiscales, à savoir :

- Charges sociales des mois de novembre et décembre 2025 d'un montant total de 9 401 € qui seront payées respectivement au 15/01/2026 et 15/02 2026.
- La provision pour congés à payer dus au 31/12/2025 pour un montant de 11 225,75 €.
- Les charges sociales sur la provision pour congés à payer pour un montant de 4 160,94 €.
- Organisme de formation continue d'un montant de 1 600 € payé en février 2026.

Le Compte de Résultat :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 227 055,39 € contre 187 153,52 € en 2024 (+ 39 901,87 €, soit + 21,32%).

Les ressources associatives composées des subventions, des cotisations des adhérents, des dons, et des mécénats s'élèvent à 109 580,46 € en 2025 contre 84 994,13 € en 2024 et réparties comme suit :

Adhésions	17 034,00 €	(pour info en 2024 14 425,00 €)
Dons	39 228,47 €	(pour info en 2024 38 227,50 €)
Dons-Mécénat / Local Coublevie	1 946,63 €	(pour info en 2024 1 946,63 €)
Dons-Mécénat / Médiathèque	160,00 €	(pour info en 2024 1 350,00 €)
Dons-souscription terrains	0,00 €	(pour info en 2024 400,00 €)
Dons pour Hwange	300,00 €	(pour info en 2024 565,00 €)
Assurances-vie	0,00 €	(pour info en 2023 12 445,70 €)

Nous avons reçu pour les travaux d'aménagements du local de Coublevie des dons pour un montant total de 13 703,60 € en 2023.

Les travaux qui s'élevaient à 13 622,31 € et qui sont inscrits en immobilisations depuis le 01 mai 2023, sont amortis sur une durée de 7 ans, soit jusqu'au 30 avril 2030.

De ce fait les dons reçus sont étalés sur la même durée, pour 2025 la quote-part s'élève à 1 946,63 € comme mentionné ci-dessus.



Subvention diverses	150,00 € (en 2024 200 €)
Subvention CAPV (Économie circulaire)	1 000,00 € (en 2024 1 590 €)
Subvention CAPV (Festival du film FNE)	1 500,00 € (en 2024 1 500 €)
Subvention CCBE Trame turquoise	2 500,00 € (en 2024 4 000 €)
Subvention Agence de l'eau - 2025	19 694,00 € (en 2024 4 450 €)
Subvention de la commune de la Buisse	2 000,00 € (en 2024 2 500 €)
Subvention fondation Le Pal - mares de Hwange	14 770,00 € (en 2024 13 840 €)

Selon les modifications liées à l'application de l'ANC n° 2022-06 s'ajoutent aux subventions les opérations ci-dessous, qui étaient inscrites en transferts de charges ou produits exceptionnels en 2024.

ASP - aide services civiques	2 063,33 €
CPAM – indemnités journalières	901,03 €
Quote-part subventions investissements	6 333,00 €

Le total des ventes de graines de tournesol bio, de calendriers, de mallettes sur le gaspillage alimentaire, de livres « Sauvons les animaux piégés » et d'autres accessoires (mangeoires, nichoirs etc..) s'élève à 17 477,60 € contre 16 660,80 € en 2024.

En ce qui concerne les mallettes pédagogiques sur le gaspillage alimentaire, 250 exemplaires d'une nouvelle version avaient été imprimés au cours du dernier trimestre 2023, il nous en reste encore 171 à vendre au 31/12/2025.

Le total des prestations études, animations scolaires, E.N.S ? s'élève à 97 996,46 € contre 82 114,37 € en 2024 (+ 15 882,09 € soit + 19,34 %)

Le total des achats et autres charges externes (il s'agit du total des comptes des classes 60, 61, et 62) s'élève à 81 326,23 €, contre 74 702,90 € pour l'exercice précédent

Soit une variation globale de + 6 623,33 € (+ 8 87 %).

Le comparatif est toujours difficile à établir car souvent certains postes de charges n'existent plus sur l'exercice suivant alors que d'autres apparaissent en fonction des nouveaux projets portés par notre association.

On peut en citer quelques-uns :

- Les mares de Hwange, soutien d'un parc national au Zimbabwe, ou en 2025 nous avons pu réaliser l'installation d'une nouvelle pompe pour 14 770 € contre 13 840 € en 2024.
- La sous-traitance pour les animations scolaires et autres 9 067 € en 2025 contre 10 240 € en 2024.
- Les assurances dont le montant est de 1 695,81 € en 2025 pour un montant de 1 516,39 € précédemment, soit une variation de + 179,42 € (+ 11,83 %).
- Les prestations diverses 4 363,92 € contre 9 004,13 € en 2024.



(Pour les inventaires naturalistes pour 300,00 €, pour les travaux d'infographiste pour notre calendrier et pour la nouvelle plaquette cabanes pour 1 460,00 €, pour le festival du film pour 1 623,92 €, pour diverses prestations, cartographie, formations, transporteur pour graines, etc... pour 980,00 €).

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 284,34 € contre 1 844,08 € il s'agit uniquement de la participation à la formation continue obligatoire.

Les charges de personnel sont de 141 299,69 € contre 116 567,28 € précédemment (+ 24 732,41 € soit + 21,22 %), réparties de la façon suivante :

Salaires bruts et congés payés : 103 094,92 € contre 89 555,38 € précédemment. Soit + 13 539,54 €

Cette variation se justifie car au 01/10/2024 nous avons embauché en CDD un chargé d'études à temps partiel BH24 dont le contrat s'est terminé le 30/06/2025 après un renouvellement de 3 mois. Puis nous avons procédé à une nouvelle embauche en CDD au 01/10/2025 d'une chargée de mission à temps partiel BH32 pour un contrat initial de 6 mois.

Au 31/12/2025, notre équipe est composée de 4 salariés dont 2 à temps complet (CDI) et 2 à temps partiel 32 heures par semaine 1 CDI et 1 CDD.

Charges sociales : 38 204,77 € contre 27 011,90 € pour l'exercice précédent.
Soit une variation de + 11 192,87 €.

Depuis le 01 janvier 2019 nous bénéficions de la Réduction Générale des Cotisations Sociales (RGCS) qui s'élève à -11 875,30 € pour 2024, contre -11 568,61 € en 2023. Cette réduction s'applique sur les bas salaires inférieurs à 1,6 SMIC par an.

Les charges sociales correspondent aux cotisations Urssaf, France travail, Klésia retraite, Humanis prévoyance, de Harmonie mutuelle pour les frais de santé, de la médecine du travail, et des frais de déplacements des salariés et des services civiques.

Nous pouvons constater que selon la nouvelle présentation de nos comptes, relative à l'application du règlement ANC n° 2018-06 et puis ANC n° 2022-06 , le résultat d'exploitation dégagé est négatif - 840 € contre - 8 903 € l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élèvent à 1 927,18 € contre 2 516,26 € pour l'exercice précédent, il s'agit des intérêts du compte livret et des parts sociales Caisse d'Épargne.



Le compte de résultat 2025 fait mention des contributions volontaires en nature, ainsi les heures d'interventions de tous les bénévoles durant l'année 2025 ont été comptabilisées et valorisées de la façon suivante :

Nombre d'heures d'interventions : 4 569,75 heures (pour information 4 533,25 heures en 2024)
(Poursuite de différents travaux d'aménagement dans le local de Coublevie, chantiers, réunions, conseils d'administration, rencontres avec nos partenaires et financeurs, gestion de dossiers administratifs, gestion comptable et financière, etc).

Taux horaire chargé : 28 € *

Soit un total de 127 953,00 €

Pour mémoire :

Cette information a été mentionnée pour la première fois en 2021

Pour 2021 le montant valorisé était de 51 263 € (pour 3 417,50 heures)

Pour 2022 le montant valorisé était de 87 625 € (pour 3 505 heures)

Pour 2023 le montant valorisé était de 101 856,25 € (pour 4 074,25 heures)

Pour 2024 le montant valorisé était de 126 931 € (pour 4 533,25 heures)

* le taux horaire chargé a été revalorisé en 2022 et en 2024 afin de tenir compte du niveau de compétences des bénévoles concernés.

L'exercice clos au 31/12/2021 était le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06.

Proposition d'affectation du résultat 2025

Suite à la présentation du rapport financier 2025 de la trésorière et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat excédentaire de 1 087,45 euros.

L'assemblée générale valide la proposition d'affectation du résultat au compte de report à nouveau créditeur qui s'élève ainsi à 145 124,73 euros.

Report à nouveau initial	145 124,73 €
Résultat bénéficiaire 2025	1 087,45 €

Report à nouveau après affectation	146 212,18 €



Évènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé :

- Dans le cadre du service civique :
Angéline Clément a terminé son contrat de service civique le 25 avril 2025.
Yann Segura a été présent du 01 février au 31 août 2025.
Lilou Barascud est arrivée le 01 juillet 2025 et sera présente jusqu'au 28 février 2026.
- La pérennisation de la réalisation et la commercialisation des calendriers, des nichoirs, des graines de tournesols.
- Parution et vente de notre premier livre « Sauvons les animaux piégés » aux éditions Plume de Carotte
- Accueil de nombreux stagiaires en 2025 – En cumulé cela correspond à 51 semaines de présence sur l'année.
- Le CDD de 6 mois à temps partiel d'un chargé d'études du 01 octobre 2024 au 31/03/2025, s'est prolongé jusqu'au 30/06/2025 pour les projets ABC de La Buisserie Eau et trame turquoise avec la CCBE (Communauté de communes de Bièvre Est).
- Embauche d'une chargée de mission en CDD pour une durée initiale de 6 mois du 01 octobre 2025 au 31 mars 2026 en tant que chargée de mission Eau vitale
- Continuité de petits travaux d'aménagements du local.

Prévisions et objectifs pour l'exercice suivant :

- Poursuite de l'opération les mares de Hwange.
- Accueil d'un nouveau volontaire en service civique.
- Accueil de stagiaires.
- Développement d'un fonds pour financer les acquisitions foncières pour nos réserves.
- Finaliser la vente des malles Gaspillage alimentaire.
- Rédaction et publication d'un nouveau livre sur les cabanes d'observation du Pic Vert.
- Recherche de nouveaux projets et financements
- Montée en puissance des projets « Eau » : finalisation du programme traque turquoise, concrétisation du programme Eau vitale en Chartreuse et lancement d'un programme Eau & Participation citoyenne avec le Pays Voironnais.

Fait à Coublevie

Le 28 mars 2026

La Trésorière

Marie-Claude BOUILLON

